

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 12 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle Roland Garros à Grenade sur Garonne.

**Votants :**

**C3G :** Véronique MILLET, Thierry PORTES,

**CCCB :** Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Anne-Sophie PILON, Charles de LASSUS SAINT-GENIES

**CCF :** Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Patrick IGON, Jean-Pierre ROUANET, Bouchra ROUYER,

**CCHT :** Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, François CODINE, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Laurent ZANETTI, Françoise MOREL CAYE, Patricia OGRODNIK

**CCVA :** Jean-Michel JILIBERT, Mylène MONCERET, Daniel REGIS,

**Absents ayant donné pouvoir :** Claude MARIN à Joël CAMART, Thierry ASTRUC à Jean-Michel JILIBERT

**Présent suppléant sans droit de vote :** Romain VANHECKE

**Secrétaire de séance :** Denis DULONG

**Domaine : LEADER**

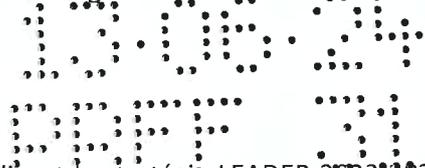
**Délibération n°: 24-132**

**Objet : Convention LEADER 2023-2027**

Mylène MONCERET rappelle que le PETR Pays Tolosan s'est positionné pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER lors du conseil syndical du 22 mars 2022 – délibération D22-056. Le Conseil syndical du PETR Pays Tolosan a ensuite approuvé la candidature à l'Appel A Candidature LEADER 2023-2027 le 8 septembre 2022 – délibération D22-066.

A la suite de la Commission permanente du Conseil Régional du 9 février 2023 la Région Occitanie a confirmé la sélection du GAL Pays Tolosan et la dotation FEADER pour le programme 2023-2027 à hauteur de 2 102 465 €.

Lors de réunions bilatérales, la Région Occitanie a fait des retours sur les fiches-actions présentées dans la candidature et des modifications succinctes ont été apportées. Des modifications à la marge pourront encore être apportées, mais la stratégie du GAL et les orientations des fiches actions ne sont pas remises en question.



Concernant les fiches actions qui formalisent la stratégie LEADER 2023-2027 retenue, le Président précise qu'elle s'organise en 3 Objectifs stratégiques et se décline en 9 fiches actions :

ANNEXE 2 - Descriptif de la Stratégie de Développement Local LEADER - Logigramme



La fiche-action 4 sur la **Coopération territoriale entre GAL(s)** et la fiche-action 5 sur **l'animation et la mise en œuvre du programme LEADER** (soutien à l'ingénierie d'animation portée par le PETR) **étant communes à tous les GAL(s)** : modèle fournie par la Région.

Concernant la maquette financière, la ventilation de l'enveloppe globale à 2 102 465 € sur ces 9 fiches-actions s'est faite dans l'esprit de celle qui avait été proposée à la candidature et approuvée le 8 septembre 2022 – délibération D22-066.

La Vice-Présidente précise que c'est une ventilation prévisionnelle et que des transferts financiers de fiches-actions à fiches-actions, pourront être faits ultérieurement, en fonction de la consommation des enveloppes.

**ANNEXE 6 - Maquette financière**

<b>TOTAL DES PAIEMENTS PREVUS</b>				
<b>FICHE ACTION (N°)</b>	<b>NOM DE LA FA</b>	<b>FEADER</b>	<b>DÉPENSE PUBLIQUE NATIONALE</b>	<b>AIDE PUBLIQUE TOTALE</b>
1	Améliorer et préserver la qualité de vie de nos habitants	800 000 €	200 000 €	1 000 000 €
2	Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée	420 000 €	105 000 €	525 000 €
3	Favoriser un développement engagé dans la lutte contre le changement climatique	380 000 €	95 000 €	475 000 €
4	Coopération	100 000 €	25 000 €	125 000 €
5	Animation	402 465 €	100 616.25 €	503 081.25 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 102 465 €</b>	<b>525 616.25 €</b>	<b>2 628 081.25 €</b>

La Vice-Présidente propose :

d'approuver la stratégie LEADER, les fiches actions et les modifications à venir, la répartition de l'enveloppe FEADER dédiée au programme LEADER du GAL telle que présentée afin de préparer le conventionnement

d'autoriser le Président à signer tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

L'exposé de la Vice-Présidente entendu,

Les membres du Conseil Syndical du PETER Pays Tolosan approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés le conventionnement LEADER

PETER  
12.06.24  
PETER

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

**Pour extrait conforme, le 12 juin 2024**

Le Président,  
  
Patrice LAGORCE



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 12 juin 2024  
Au registre sont les signatures